



DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM-Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

CRENEAU HORAIRE SOUHAITE
(qui sera confirmé par l'organisation par mail)

9h30

9h50

10h10

10h30

10h50

11h10

PARTICIPANTS

	Adultes	Enfants	Enfants - de 6 ans
Nombre			
Tarif X 25 € X 10 €	Gratuit

TOTAL : €

Règlement par chèque **OBLIGATOIREMENT** libellé à l'ordre de **CULTURA BRASIL**
Merci de nous indiquer si vous souhaitez être dans le groupe d'une autre personne.

BON A SAVOIR :

- La manifestation aura lieu par tous les temps.
- En cas de désistement, le montant de l'inscription reste acquis par les organisateurs.

Je reconnais avoir lu et accepte le règlement ci-joint.

Fait le :

A :

Signature

REGLEMENT MARCHE GOURMANDE

1. Thème de la manifestation : randonnée pédestre et repas.

2. Description : La marche gourmande offre la possibilité à un large public, d'effectuer une promenade de 7kms à travers la ville en passant par 6 stands de restauration en plein air et en salle. Les départs se feront entre 9h30 et 11h10 à raison d'un départ toutes les 20 minutes.

3. Organisation : « La Municipalité de Serémange-Erzange et les Associations de la ville »

4. Participation : La participation se fait uniquement sur inscription. Celle-ci est validée à réception de la fiche d'inscription accompagnée du paiement. Le nombre de participants est limité. L'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date limite dès que le nombre de participants est atteint.

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des fiches d'inscription. Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un adulte.

5. Equipement : Prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologique.

6. Condition d'annulation :

Du fait des organisateurs : si la manifestation devait être annulée pour diverses raisons, les participants seront remboursés.

Du fait des participants : Après la date limite fixée au 10 septembre 2022 toute inscription est définitive. En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.

7. Responsabilité : La commune est assurée en responsabilité civile. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des incidents médicaux pouvant survenir durant la manifestation.

Le numéro de téléphone de l'organisateur vous sera remis en cas d'accident ou d'incident.

Les participants sont également souscripteurs d'une assurance responsabilité civile.

8. Sécurité et civisme : Les participants devront scrupuleusement, respecter les lieux, suivre le balisage, se conformer aux règles du code de la route relative à la circulation des piétons. Il est rigoureusement interdit de jeter des débris ailleurs que dans les poubelles.

9. Les chiens sont tolérés uniquement s'ils sont tenus en laisse. Ils ne sont pas admis dans les lieux fermés (salle de restauration etc...). Catégorie 1 et 2 interdites.

10. Droit à l'image : du fait de son inscription, le participant donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

11. L'inscription vaut acceptation du présent règlement. En cas de non-respect, l'organisateur a autorité pour exclure tout participant contrevenant.

Pour tout autre renseignement contacter la mairie au 03-82-58-09-89

Le Maire, Par Délégation

La conseillère déléguée à l'animation

Pauline Ricard